Affiché le

ID: 080-200070969-20191219-2019_1912_05-DE

2019-19.12-5

Feuillet 171

Communauté de Communes Avre Luce Noye

363636363636

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 47
· dont suppléés : : 2

Membres représentés: 7

Votants : 54

<u>Date de la convocation</u> 12 décembre 2019

<u>Secrétaire de séance</u> : HUBERT VAN GOETHEM L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 19 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Grivesnes, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE.

Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, LEFEBVRE

Messieurs DESROUSSEAUX COTTARD, DURAND, BARRE, DERLY, M. BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, VAN GOETHEM, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, M. CLEMENT

Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. MAROTTE de M. BOUCHER, Mme HALL de Mme BLONDEL, M.VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR, M. GAUMONT de Mme ROUX, Mme LEFEBVRE de Mme PETIT, M. DOVERGNE de Mme NANSOT

Absent(e)s:

Madame MARSEILLE

Messieurs FRANCELLE, AMARA, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

Excusés :

Messieurs BERTRAND Gilbert, BERTRAND Jacques, BINET

Objet : Extension réhabilitation Gymnase Ailly sur Noye – Plan de financement prévisionnel

Rapport de Monsieur Patrick JUBERT, Vice-Président Patrimoine Travaux

Vu le contrat de Maîtrise d'œuvre signé entre la CCVN et l'EURL Sandrine TELLIER en 2015, portant sur le projet : Agrandissement des vestiaires, remise aux normes accessibilité des sanitaires et création d'un local de rangement pour le gymnase du collège W.H. CLASSEN à Ailly sur Noye,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 octobre 2019, relative à l'avenant n° 2 au marché de Maîtrise d'œuvre EURL Sandrine Tellier, relative à l'acceptation de l'estimation prévisionnelle définitive des travaux d'agrandissement des vestiaires, remise aux normes accessibilité des sanitaires et création d'un local de rangement pour le gymnase du collège W.H Classen à Ailly sur Noye, à hauteur de 363 400 € HT sans option (390 530 € HT avec Options / Valeur Décembre 2018)

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 09 décembre 2019,

Vu l'arrêté du Conseil départemental de la Somme, en date du 11 mars 2016, relatif à l'attribution d'une subvention à hauteur de 82 371 €,

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le ID: 080-200070969-20191219-2019_1912_05-DE

Il y a lieu de mettre à jour le plan de financement prévisionnel de ce projet, afi

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre : M. GAUMONT, Mme ROUX, Abstention : M. HEYMAN) le Conseil Communautaire:

- Entérine l'enveloppe prévisionnelle de ce projet à hauteur de 437 901.17 € HT,
- Sollicite l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans les conditions du plan prévisionnel de financement suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|----------------|------------|------------|--------|-----------|
| Travaux | 402 859,17 | 82 371,00 | 18,81% | CD 80 |
| Frais d'études | 35 042,00 | 113 854,30 | 26,00% | DETR |
| | | 110 305,52 | 25,19% | DSIL |
| | | 306 530,82 | | Total sub |
| | | 131 370,35 | 30,00% | Auto.fi |
| TOTAL en HT | 437 901,17 | 437 901,17 | | |

- Précise que le démarrage des travaux n'interviendra qu'à compter de la notification des subventions accordées,
- Sollicite auprès de l'Etat une autorisation pour commencement anticipé de l'opération,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Travaux Patrimoine à signer les documents en rapport avec les démarches de demandes de subvention et tout autre document nécessaire à la poursuite de ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 19 décembre 2019 à GRIVESNES

esident,

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 23/12/19 Affiché le .. 23/12/19.....